

DIFFUSION GENERALE

0.1.0.0.1.2.

Documents Administratifs

(IMPOTS)

Texte n° DGI 2010/59
NOTE COMMUNE N° 31/2010

O B J E T : Mise à jour de l'annexe à la note commune n°41/2002 relative aux conditions d'imposition des dividendes, des intérêts, des redevances et des bénéfices des entreprises dans le cadre des conventions de non double imposition conclues entre la Tunisie et d'autres pays.

ANNEXE : Tableau récapitulatif des principales dispositions prévues par les conventions de non double imposition conclues par la Tunisie avec d'autres pays en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Le tableau annexé à la présente note récapitule les modalités d'imposition des chantiers de construction, des opérations temporaires de montage et des activités de surveillance s'y exerçant, des intérêts et des redevances dans le cadre des conventions de non double imposition conclues par la Tunisie avec d'autres pays, en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES
ET DE LA LEGISLATION FISCALES**

Signé : Mohamed Ali BEN MALEK